

FRANCE

Nécrologe des Missions. — Le numéro du 29 décembre 1916 des *Missions Catholiques* publie le nécrologe des Missions pour 1915. Nous y comptons 10 évêques, 185 prêtres. Les Instituts les plus éprouvés sont la Compagnie de Jésus, avec 52 décès, et les Oblats de Marie Immaculée, avec 37. Viennent ensuite les Missions Etrangères de Paris, avec 22 morts, la Société du Saint-Esprit, avec également 22 morts. Sur les 195 missionnaires décédés en 1915 il y a 90 français.

Voilà certes qui montre bien que la France est au premier rang — avec la contribution de l'argent et la contribution du sang, — pour la Propagation de la Foi.

Encore moins de naissances. — Le nombre des naissances en France a déplorablement diminué au cours de l'année 1915, du fait de la guerre.

Le rapport de M. Honnorat sur le projet de loi instituant des allocations de famille en faveur des fonctionnaires et agents de l'État, donne à cet égard des chiffres significatifs.

Dans les seuls départements non envahis on constate :

En 1913, un excédent de 15,645 naissances.

En 1914, un excédent de 53,327 décès.

En 1915, un excédent de 261,835 décès.

La guerre, ainsi que M. Honnorat le constate, a donc fait perdre à la France, en 1915, le tiers de ses naissances ; elle lui a coûté, pour cette seule année, 200,000 de ses enfants, soit la valeur de cinq corps d'armée.

Nouvel archevêque d'Alger. — Mgr Combes, archevêque de Carthage, avait consenti, en 1908, lors de la démission de Mgr Oury, à prendre la charge d'administrateur apostolique du diocèse d'Alger, dont il fut nommé archevêque l'année suivante. Le poids de ces deux vastes diocèses est devenu trop lourd pour le prélat presque octogénaire. Il a demandé au Saint-Siège de le décharger de celui d'Alger. Le Pape y a consenti et a nommé à ce siège Mgr Augustin Leynaud, curé de Sousse et appartenant au diocèse de Carthage.

Le nouvel élu est originaire du diocèse de Viviers. Il est né en 1865. En 1901 il était nommé curé de Sousse (Tunisie). Il est surtout connu par sa participation aux fouilles d'Hadrumète ; il a décrit ces galeries dans un volume très estimé.

Matinée du dimanche et soldats. — Les instructions militaires réservent, dans les camps et centres d'instructions militaires, la matinée du dimanche aux travaux de propreté, empêchant de la sorte les soldats d'accomplir leurs devoirs religieux.

“ Nous en profitons, écrit *la Croix*, de Paris, pour rappeler que les soldats catholiques ont droit, en vertu de la liberté de conscience, à ce que la matinée du dimanche soit organisée de manière à leur permettre d'accomplir leurs devoirs religieux.